

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

District de Montréal
No : **R-3840-2013**

Gazifère Inc.

(ci-après nommée Gazifère)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intéressé

**DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME
(R-3840-2013)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte, nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 9 avril 2013, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie une demande relative à l'ajout d'une exclusion (facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif, la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2014, la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, l'approbation de son plan d'approvisionnement 2014, la modification de ses tarifs et l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
2. Gazifère propose de traiter les demandes relatives à l'ajout d'une exclusion (facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif et à la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2014 lors d'une première phase;

3. Gazifère propose de traiter de la demande relative à la fermeture de ses livres pour l'année 2012 lors d'une deuxième phase, et de traiter sa demande relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement et à la modification de ses tarifs lors d'une troisième phase;
4. Par la décision procédurale D-2013-062, datée du 22 avril 2013, la Régie accepte le traitement procédural proposé par Gazifère quant à l'examen de ses demandes en 3 phases successives, énonçant que les phases 1 et 2 seront traitées sur dossier tandis que les enjeux relatifs à la phase 3 seront traités lors d'une audience et donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de faire parvenir une demande d'intervention au plus tard le 29 avril 2013. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;
5. Le 24 avril 2013, la Régie rend la décision procédurale D-2013-064 par laquelle elle établit les enjeux ainsi que l'échéancier concernant la phase 2 de la demande de Gazifère ;
6. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis vingt-trois (23) ans et compte une centaine de membres en règle ;
7. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG. Le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
9. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, de Gazifère et d'Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, le GRAME s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gazifère des années précédentes (R-3793-2012, phases 1 et 2, R-3758-2011, phases 2 et 3, R-3724-2010, phases 1, 2 et 4, R-3692-2009 phases 2 et 3, R-3665-2008 phase 2, R-3621-2006 et R-3587-2005) ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

10. À titre d'intervenant, le GRAME veut contribuer, dans une optique d'intérêt public, à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du dossier R-3840-2013 intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, en incluant une perspective d'équité intergénérationnelle ;
11. Le GRAME souhaite participer activement aux phases 2 et 3 de la présente demande, compte tenu de son intérêt pour certains enjeux portant sur des sujets liés à ces phases ainsi que des préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu dans les demandes de Gazifère ;

Phase II : Fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

12. Le GRAME entend analyser certains enjeux énoncés au paragraphe 8 de la décision D-2013-064;
13. Premièrement, le GRAME souhaite aborder la question des *résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012*, en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEÉ¹. Le GRAME souhaite présenter cette analyse en continuité avec les dossiers de fermeture précédents, dans le but de cerner les raisons des écarts volumétriques et budgétaires entre les données prévisionnelles approuvées et les résultats réels obtenus dans les programmes du PGEÉ en 2012, tel qu'il appert notamment de la pièce B-0050 ;
14. De plus, selon le GRAME, il est opportun de mettre ces résultats en perspective de l'évolution du PGEÉ dans le temps. Ainsi le GRAME compte aborder cet enjeu en continuité avec ses propos tenus aux dossiers R-3621-2006, R-3665-2008, R-3692-2009, R-3724-2010, R-3758-2011 et R-3793-2012 concernant l'analyse portant sur la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 que doit atteindre Gazifère à l'horizon 2015, à titre de distributeur de gaz naturel;
15. Deuxièmement, le GRAME est d'avis que les détails fournis par Gazifère concernant *l'analyse des causes de gaz naturel perdu* ne sont pas suffisamment précis et que de l'information supplémentaire devrait être soumise afin de pouvoir

¹ Pièces B-0156: Résultats des programmes du PGEÉ 2012/ TCTR prévisionnel versus TCTR réel ; B-0047 : Rapport annuel/Plan global en efficacité énergétique 2012 ; B-0048: Résultats des programmes du PGEÉ 2012- participants nets d'opportunistes, année de référence : 2012 ; B-0050 Résultats des programmes du PGEÉ 2012, Économies prévisionnelles (m3) versus économies réelles (m3) ; B-0049 Résultats des programmes du PGEÉ 2012- participants nets d'opportunistes, scénario excluant les programmes appui aux initiatives - optimisation énergétique des bâtiments et étude de faisabilité.

identifier les volumes de gaz perdu en fonction des causes (fuites, bris d'équipements, bris causés par un tiers) de ces volumes perdus. Une connaissance approfondie de ces causes permettrait d'assurer un suivi en fonction d'enjeux différenciés, tel que la pérennité du réseau et des conduites et le GRAME prévoit déposer des commentaires sur cet enjeu (Pièces B-0028 et B-0029) ;

Phase III : Plan d'approvisionnement 2014 et modifications tarifaires

16. À priori, le GRAME entend traiter, en Phase 3, du PGEÉ et des éléments identifiés aux paragraphes 29, 30, 32 et 33 de la demande amendée de Gazifère (B-0013), et se réserve le droit de compléter sa demande en fonction de la preuve de Gazifère qui sera déposée ultérieurement ;
17. Le GRAME soumet respectueusement qu'à ce stade-ci, il ne peut préciser davantage ses conclusions recherchées concernant le plan d'approvisionnement 2014 et les modifications tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2014 ;

III. Frais, budget prévisionnel et communications

18. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant aux phases 2 et 3 de la présente demande, et dépose un budget de participation correspondant à la phase 2, tel que requis par la décision D-2012-064;
19. Le GRAME compte sur la collaboration de madame Valentina Poch, détentrice du baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en ATDR, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de l'environnement, au titre d'analystes ;
20. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Qc H7V 2S7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 ; Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

21. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'étude des phases 2 et 3 de la demande R-3840-2013 présentée par Gazifère ;

22. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans le cadre des phases 2 et 3 de la demande R-3840-2013 ;

LE TOUT respectueusement soumis.

Le 29 avril 2013

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Québec

H7V 2S7

Tél. :450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel:genevieve_paquet@videotron.ca